

Consciente des enjeux environnementaux à venir et de la nécessité d'agir sur les consommations de ces bâtiments, la commune d'Annecy se lance dans la rénovation énergétique du groupe scolaire et du gymnase des Romains avec l'appui de la société publique locale OSER et la participation du SYANE. La commune d'Annecy, avec ce projet exemplaire, conforte ses actions en matière d'efficacité énergétique et d'économies d'énergie.

Description du bâtiment à rénover :

- Usage du bâtiment : Enseignement
- Bâtiment construit en 1963
- Surface : 4 740 m²



Travaux de rénovation énergétique :

Isolation : Isolation des murs par l'extérieur, réfection de l'étanchéité en toiture terrasse et isolation, isolation en sous face du plancher sur sous-sol et sur préau, remplacement des menuiseries existantes par des menuiseries bois ou alu, mise en place de volets roulants pour la partie logement / stores screens pour les autres locaux.

Ventilation : Mise en place d'une ventilation naturelle avec dispositif d'incitation à ouvertures de fenêtres (afficheur CO2 lumineux), mise en place d'une VMC simple flux pour les sanitaires et logement.


Chauffage : mise en place d'une chaudière gaz et conservation d'une chaudière existante pour l'appoint secours, rénovation du réseau de chauffage pour la partie maternelle et remplacement des émetteurs, mise en place d'une GTC pour la supervision de la chaufferie et des compteurs d'énergie.

ECS : Production d'ECS à partir d'électricité pour le restaurant scolaire hors période de chauffage.

Eclairage : Remplacement de l'éclairage existant par des luminaires LED, détecteur de présence dans les dégagements et sanitaires.

47 % d'économies d'énergie

Ces travaux de rénovation énergétique permettront d'économiser, chaque année, 325 946 kWh et 76 tonnes de CO₂.

Consommation énergétique annuelle avant rénovation	697 265 kWh/an
Consommation énergétique annuelle après rénovation	371 319 kWh/an  - 47 %

Montant des investissements de rénovation énergétique	1 810 067 € HT
Montant de la subvention du SYANE	70 000 €